

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2025

numéro
CM_251014_12

L'an deux mille-vingt cinq, le quatorze octobre,
Le Conseil municipal, dûment convoqué le huit octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	21
exprimés	28
vote	
pour	28
contre	0
abstention	0

Présents :

Gaëlle LEVEQUE, Ludovic CROS, Nathalie ROCOPLAN, Gilles MARRES, Monique GALEOTE, Ali BENAMEUR, Marie-Laure VERDOL, Isabelle PEDROS, Claude FERAL, Michel PANIS, Jean-Marc SAUVIER, Ahmed KASSOUH, Edith POMAREDE, Damien ALIBERT, David BOSC, Fadilha BENAMMAR KOLY, Thibault DETRY, Joana SINEGRE, Magali STADLER, Damien ROUQUETTE, Françoise CAUVY.

Absents avec pouvoirs :

Didier KOEHLER à Jean-Marc SAUVIER, Nathalie SYZ à Ludovic CROS, Fatiha ENNADIFI à Monique GALEOTE, David DRUART à Nathalie ROCOPLAN, Claude LAATEB à Joana SINEGRE, Christian RICARDO à Magali STADLER, Marie Pierre CAUMES à Damien ROUQUETTE.

Absente :

Izia GOURMELON.

OBJET :	Acquisition à l'euro symbolique de la parcelle AD749, sise rue Georges CUVIER à l'ASL des copropriétaires de la rue Georges CUVIER et son intégration au domaine public communal
----------------	---

VU le Code de l'urbanisme, et en particulier l'article L.318-3,

VU le courrier de l'ASL des copropriétaires de la rue Georges Cuvier, du 3 septembre 2018, demandant le classement de la rue Georges Cuvier dans le domaine public communal pour l'euro symbolique,

VU le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'ASL des copropriétaires de la rue Georges Cuvier, du 3 septembre 2018, approuvant la demande de classement de la rue Georges Cuvier dans le domaine public communal,

VU le courrier de la Commune de Lodève, du 27 décembre 2019, approuvant le principe de cession de la parcelle AD749 au profit de la Commune et l'intégration dans le domaine public communal.

CONSIDÉRANT que toutes les conditions sont réunies pour permettre la cession de la parcelle AD749, sise rue Georges CUVIER, d'une superficie totale de mille-vingt-huit mètres carrés (1 028 m²),

CONSIDÉRANT que cette cession est proposée à l'euro symbolique,

CONSIDÉRANT que le propriétaire de ladite parcelle, après réalisation de l'acte notarié, est également propriétaire du domaine public communal, à savoir la Commune de Lodève, en conséquence de quoi il est possible de déroger à l'obligation de procéder à une enquête publique avant l'intégration prévue à l'article L.318-3 du Code de l'Urbanisme,

Où l'exposé de Gaëlle LEVEQUE et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : AUTORISE** l'acquisition à l'ASL des copropriétaires de la rue Georges CUVIER, pour l'euro symbolique, de la parcelle cadastrée AD749, sis rue Georges CUVIER, d'une superficie totale de mille-vingt-huit mètres carrés (1 028 m²), destinée à être intégrée dans le domaine public communal.
- **ARTICLE 2 : PRÉCISE** que les frais relatifs à l'acte notarié et autres procédures nécessaires à la réalisation de cette cession seront intégralement supportés par l'ASL des copropriétaires de la rue Georges CUVIER,
- **ARTICLE 3 : APPROUVE** l'intégration de la parcelle AD749, sise rue Georges CUVIER, dans le domaine public communal, à l'issue des démarches notariales,
- **ARTICLE 4 : AUTORISE** le Maire ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,
- **ARTICLE 5 : IMPUTE** la dépense correspondante au budget principal, chapitre 21, article 2111,
- **ARTICLE 6 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20251014-lmc121278-DE-1-1
Date de télétransmission : 15/10/25
Date de publication : 20/10/2025
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le quatorze octobre deux mille vingt-cinq
Le Maire,
Gaëlle LEVEQUE

